



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Vingt-neuvième session

Rome (Italie), 21-25 février 2005

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS 2005-2006

INTRODUCTION

1. Le programme de travail couvre la période intersessions 2005 pour le Comité scientifique consultatif (CSC) (comme convenu à sa septième session, en octobre 2004) et la période intersessions 2005-2006 pour le Comité de l'aquaculture (comme convenu à sa quatrième session, en juin 2004). On notera qu'à sa session extraordinaire de juillet 2004, la Commission avait réservé des fonds pour des réunions et des activités connexes dans le budget autonome pour 2005 (Annexe G, document GFCM/XXIX/2005/Inf.5). Il faudra donc veiller à ce que le programme de travail qui sera décidé par la Commission sur la base des activités suggérées par les organes subsidiaires reste conforme aux prévisions de dépenses du budget autonome ou soit complété par des ressources financières supplémentaires adéquates.

PROGRAMME DE TRAVAIL IDENTIFIÉ PAR LE COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF À SA SEPTIÈME SESSION

2. On trouvera ci-après un résumé des principales activités prévues par ce Comité pour la période intersessions couvrant l'année 2005. Ces activités reflètent les exigences et les priorités identifiées par les organes subsidiaires du CSC.
3. À la septième session du Comité scientifique consultatif, il avait été fait allusion au cadre de référence pour le mandat du CSC (2003-2004) tel qu'établi par la Commission à sa vingt-septième session et mis à jour à sa vingt-huitième session. Le Comité avait rappelé que la CGPM avait demandé que ce cadre soit régulièrement mis à jour et que le président du CSC identifie des activités prioritaires en fonction des ressources disponibles et des résultats obtenus pendant la période intersessions. Les membres du Comité avaient été d'avis que le programme de travail du CSC pour 2005 devrait consister essentiellement à achever, consolider et étendre la plupart des activités en cours de réalisation qui figuraient dans le cadre de référence pour 2003-2004. Il n'avait pas été jugé souhaitable d'établir un cadre de référence biennal préliminaire pour 2005-2006, dans la mesure où la Commission n'avait pas encore présenté ses mécanismes de

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

programmation dans le cadre du budget autonome. Toutefois, il avait été question du programme à court et à moyen termes présenté par le Secrétariat lors de la session extraordinaire de la Commission sur la base du document GFCM:ES/2004/Inf. 4¹. Le Comité était donc convenu de saisir la Commission d'un programme de travail préliminaire pour la seule année 2005, incluant les activités prioritaires et les réunions connexes indiquées ci-après pour chacun de ses organes subsidiaires.

Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA)

- réalisation de l'évaluation des stocks partagés et des pêches prioritaires;
- poursuite des activités relatives à l'identification d'indicateurs biologiques, à l'identification de niveaux de référence et à leur essai sur certaines pêches ou sous-régions géographiques;
- mise au point des cartes sur la répartition des juvéniles;
- étude de l'impact biologique probable de différentes options en matière de gestion des pêches;
- réalisation d'évaluations pilotes de stocks multispécifiques dans certaines sous-régions géographiques.

Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE)

- appui à des activités de cartographie des habitats sensibles;
- organisation d'un atelier sur l'application de l'approche écosystémique à la gestion des pêches;
- promotion de l'établissement d'un programme de recherche sur l'impact probable de la pêche à des profondeurs supérieures à 1000 mètres, ainsi que sur l'utilisation de différents types d'engins de pêche en eaux profondes;
- extension à l'ensemble de la Méditerranée des analyses de l'impact des filets dérivants sur les espèces protégées ou menacées;
- établissement d'une liste de projets englobant le suivi ou le contrôle de l'impact de la pêche sur des espèces protégées ou menacées en vue de renforcer la coordination;
- suivi des captures accessoires de grands requins pélagiques compte dûment tenu de protocoles comme MED-LEM.

Sous-Comité des informations et des statistiques (SCIS)

- préparation d'études sur les unités opérationnelles dans toutes les sous-régions géographiques ayant des stocks partagés;
- lancement de travaux cartographiques sur la répartition des opérations de pêche dans certaines sous-régions géographiques;
- préparation et tenue d'un atelier sur la normalisation de la mesure de l'effort des pêches par les unités opérationnelles;
- préparation et tenue d'un atelier transversal sur le cadre statistique adopté pour le stockage et le traitement des données CGPM, notamment sur la présentation et les caractéristiques des données de chaque base de données en fonction des besoins du CSC et de la CGPM.

Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS)

- préparation d'autres études sur des indicateurs socioéconomiques couvrant toutes les sous-régions géographiques et établissement de valeurs de référence à tester dans certaines régions;
- mise à jour et suivi de l'information sur le cadre juridique applicable à la gestion des pêches dans les pays membres de la CGPM;
- établissement de normes de qualité minimales pour les données et informations socioéconomiques;

¹ Disponible sur le site Web de la CGPM, www.fao/fcm.org (en anglais uniquement).

- réalisation d'études de marché intégrant la gestion des pêches dans les sous-régions géographiques où des indicateurs ont été recueillis.

Groupe de travail ad hoc mixte CGPM/CICTA sur les grands pélagiques

4. Le Comité a demandé à la CGPM des orientations sur l'organisation du travail de cet organe subsidiaire, comme indiqué dans les documents GFCM/XXIX/2005/5, 6 et 8. Le CSC s'est donc abstenu de suggérer des activités spécifiques pour 2005.

Réunions

5. Le Comité a proposé de tenir les réunions suivantes pendant la prochaine période intersessions, étant entendu que le lieu et la date des réunions seraient fixés à la vingt-neuvième session de la Commission en fonction des propositions des membres souhaitant accueillir ces réunions.

6. On notera que les réunions du Groupe chargé de la coordination des quatre sous-comités ne sont pas indiquées, le CSC ayant suggéré que ce groupe se réunisse aussi souvent que nécessaire². Bien que des crédits aient été prévus dans le budget autonome de 2005 pour une première réunion d'un groupe de travail spécial sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Méditerranée, cette réunion ne figure pas dans le tableau ci-après, dans l'attente d'une confirmation de la part de la Commission, y compris, le cas échéant, de l'identification du rattachement hiérarchique de ce nouvel organe subsidiaire, au cas où la Commission souhaiterait l'établir, et de ses obligations redditionnelles.

Réunion	Budget	Date et lieu
Huitième session du CSC	BA	À déterminer/ Septembre
Réunions des sous-comités du CSC	BA	À déterminer/ Fin juin
Atelier transversal SCIS sur le cadre et les bases de données statistiques de la CGPM	MedFisis?	À déterminer/ Fin juin
Troisième réunion du Groupe de travail mixte CGPM/CICTA sur l'élevage durable du thon	FAO	Rome (Italie)/ 16-18 mars
Atelier SCIS sur la mesure de l'effort de pêche	BA	À déterminer/ À déterminer
Groupe de travail transversal SCIS sur les unités opérationnelles	BA	À déterminer/ À déterminer
Atelier SCSA sur la sélectivité des engins de pêche	BA/France	Sète (France)/ 9-11 février
Groupe de travail SCSA sur les espèces démersales	BA	À déterminer/juin
Groupe de travail SCSA sur les petits pélagiques	BA	À déterminer/juin
Atelier SCSA sur les méthodes d'évaluation des stocks de la mer Noire	À déterminer	À déterminer/ À déterminer
Atelier sur l'approche écosystémique des pêches	À déterminer	Tunisie/À déterminer

² Paragraphe 12 du rapport de la septième session du CSC.

PROGRAMME DE TRAVAIL IDENTIFIÉ PAR LE COMITÉ DE L'AQUACULTURE À SA QUATRIÈME SESSION

7. À sa quatrième session, le Comité de l'aquaculture est convenu d'un programme de travail pour la période intersessions 2004-2006. Ce faisant, il a identifié des activités dites « transversales » qui touchent aux travaux des trois réseaux et des activités spécifiques, pour le SIPAM et pour le SELAM et le TECAM, respectivement. Le programme de travail proposé inclut essentiellement i) l'appui aux réseaux SIPAM (Systèmes d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée), TECAM (Technologie et aquaculture en Méditerranée) et SELAM (Aspects socioéconomiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée); ii) le rétablissement du réseau EAM (Environnement et aquaculture); iii) une réunion ordinaire du Comité et iv) une collaboration externe au sein et à l'extérieur de la CGPM.

8. On se souviendra que le Comité de l'aquaculture a également identifié, dans une optique régionale, les priorités à court et à moyen termes suivantes: a) accès à un marché commun; b) élaboration de réglementations communes ou type à l'échelon régional (traçabilité, sécurité sanitaire des aliments) sur la base des règlements UE existants; c) adoption d'un niveau de sécurité sanitaire et de qualité garanti pour les produits de l'aquaculture méditerranéenne dans toute la région; d) promotion de l'image de la production aquacole régionale; e) amélioration des connaissances sur la biologie du thon rouge; et f) séminaires et ateliers visant à faciliter les évaluations et l'examen par les pays. Les activités prioritaires préliminaires présentant un intérêt pour les sous-régions incluent: le développement de l'aquaculture marine dans les régions méridionale et orientale de la Méditerranée grâce à l'établissement de projets de coopération à l'échelle régionale et à la réalisation d'études de pré faisabilité en vue de la création de i) un centre de formation en cours d'emploi; ii) une usine pilote d'aliments pour animaux; et iii) un centre régional de reproduction du thon rouge.

Activités transversales

9. Elles incluent:
- deux ateliers sur les bio-indicateurs de durabilité de la production aquacole en Méditerranée à organiser en 2005 et 2006, respectivement. Le premier atelier sera accueilli par la France et le second par l'Italie;
 - troisième réunion du Groupe de travail CGPM/CICTA sur l'élevage du thon rouge en Méditerranée;
 - préparation d'une évaluation globale des tendances de l'aquaculture méditerranéenne, y compris une analyse prospective de certaines espèces sur la base des données SIPAM complétées, le cas échéant, par des informations provenant d'autres sources;
 - organisation d'un atelier sur la gestion des lagunes côtières et son interaction avec les pêches artisanales, financé par l'Italie;
 - préparation des études de pré faisabilité susmentionnées.
10. Le calendrier des réunions « transversales » du Comité serait le suivant:

Réunion	Budget	Date et lieu
Premier Atelier sur les bio-indicateurs d'une aquaculture durable	France	2005/Montpellier (France)
Deuxième Atelier sur les bio-indicateurs d'une aquaculture durable	Italie	2005/Italie
Troisième réunion du Groupe de travail CGPM/CICTA sur l'élevage du thon rouge en Méditerranée	FAO	16–18 mars 2005/Rome (Italie)
Atelier sur la gestion des lagunes côtières et son interaction avec les pêches artisanales	Italie	À déterminer/Italie
Cinquième session du Comité de l'aquaculture	BA ³ /Espagne	Mi-2006/Madrid (Espagne)

Activités et réunions du SIPAM

11. En ce qui concerne les huit bases de données du SIPAM, l'une des activités prioritaires sera la simplification de la structure des bases de données afin de faciliter la collecte et l'entrée de données par les coordonnateurs nationaux. L'accent sera mis sur la fourniture d'informations sur les marchés à jour, comme demandé par les membres de la CGPM. Le SIPAM renforcera également l'interaction avec d'autres systèmes d'information. Le site Web donnera accès à des rapports nationaux sur l'aquaculture améliorés et complets, grâce à l'adoption de la nouvelle structure des Vues générales du secteur aquacole national élaborée par la FAO. Il est envisagé également d'adopter une terminologie unique et appropriée grâce à une interaction avec FAO/FIGIS, tandis que le glossaire FAO sur l'aquaculture sera complété. La base de données sur les pathologies, mise à jour et rebaptisée mécanisme « Santé des poissons », sera reliée à la base de données AAPQIS.

12. Les principales activités peuvent être résumées comme suit:

- mise à jour à intervalles réguliers du portail et des bases de données SIPAM et modification du système SIPAM;
- distribution régulière de données et d'informations pertinentes sur l'aquaculture;
- interactions avec d'autres systèmes d'information et tenue à jour des pages Web du SIPAM;
- élaboration de Vues générales du secteur aquacole national pour tous les pays participant au SIPAM;
- simplification de la structure des bases de données SIPAM afin de faciliter la collecte et l'entrée de données;
- recrutement d'un expert en information et communication; et
- téléchargement de l'annuaire TECAM sur les centres de diagnostic. Les réunions et activités du SIPAM pendant la prochaine intersessions sont résumées dans le tableau ci-après.

³ BA = prévu dans le budget autonome 2005 (Annexe G, document GFCM/XXIX/2005/Inf.5).

13. Réunions prévues pour le SIPAM.

Réunion	Budget	Date et lieu
Réunion annuelle du SIPAM	BA	À déterminer 2005/ Split (Croatie)
Réunion conjointe SIPAM/SELAM sur l'analyse des serranidés et des sparidés	BA	À déterminer/À déterminer
Réunion conjointe SIPAM/TECAM sur les maladies du poisson	À déterminer	À déterminer
Réunion annuelle du SIPAM	BA	À déterminer 2006/ À déterminer

14. On se souviendra que, comme indiqué dans le budget autonome, le budget du SIPAM (outre les 30 000 dollars EU pour le recrutement du chargé de l'information) s'élève à 67 000 dollars EU pour les activités d'appui sans autre spécification. À cet égard, une réunion spéciale de coordination du SIPAM a été convoquée par le Secrétariat de la CGPM à Rome, les 9 et 10 décembre 2004. Cette réunion a notamment établi un rapport (voir document GFCM/XXIX/2005/Dma.8) intitulé « *L'avenir du SIPAM – Son rôle dans le cadre de la nouvelle structure de la CGPM* » qui suggérait d'allouer les 67 000 dollars EU susmentionnés comme suit:

Élaboration du système	40 000
Centre régional SIPAM, y compris visite en Albanie, en Grèce et en France	15 000
Fournisseur de Web	2 000
Appui aux coordonnateurs nationaux	10 000

Activités du TECAM et du SELAM

15. Les réseaux TECAM et SELAM, coordonnés par le CIHEAM, ont programmé des ateliers et des séminaires de formation, d'enquête et d'analyse sur les questions émergentes en matière d'aquaculture. Les réseaux prévoient de poursuivre leurs efforts pour consolider et établir des relations avec d'autres institutions nationales et associations régionales. Qui plus est, le CIHEAM-IAMZ prévoit d'organiser la quatrième réunion du Comité de coordination des réseaux TECAM et SELAM afin d'examiner, d'identifier et de classer par ordre de priorité les activités futures, compte tenu des recommandations du Comité de l'aquaculture à sa quatrième session.

16. Les quatre réunions/activités ci-après ont été approuvées par le Comité à sa quatrième session. À cet égard, on se souviendra que le Comité de l'aquaculture a décidé que les fonds destinés aux activités entreprises au titre des deux réseaux devraient être alloués par l'intermédiaire du budget autonome de la CGPM. On peut donc supposer que cette question, ainsi que celle du *modus operandi* entre la CGPM et le CIHEAM pour le fonctionnement des réseaux TECAM et SELAM, seront résolues avant l'établissement du budget autonome de la Commission pour 2006.

Réunion	Budget	Date et lieu
Quatrième réunion du Comité de coordination des réseaux TECAM et SELAM	CIHEAM	À déterminer/ Saragosse (Espagne)
Cours de perfectionnement TECAM sur « <i>La conception et la gestion des écloséries de mollusques bivalves</i> »	CIHEAM	14-19 février 2005/Saragosse (Espagne)
Cours TECAM sur « <i>L'utilisation des systèmes d'information géographique pour les pêches et l'aquaculture</i> »	CIHEAM	13-24 juin 2005/Saragosse (Espagne)
Cours de perfectionnement TECAM sur « <i>La macro- et la microproduction aquacole d'algues</i> »	À déterminer	À déterminer/ À déterminer
Cours de perfectionnement TECAM sur « <i>Les méthodologies d'évaluation de l'impact sur l'environnement des établissements aquacoles méditerranéens</i> »	À déterminer	À déterminer/ À déterminer
Mise à jour de l'enquête TECAM sur « <i>Les laboratoires de diagnostic pour l'aquaculture méditerranéenne</i> »	À déterminer	À déterminer/ Saragosse (Espagne)

Activités du réseau EAM

17. Le Comité de l'aquaculture a recommandé le rétablissement du réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée (EAM), recommandation qui a été approuvée par la Commission à sa session extraordinaire. La première étape serait l'organisation d'une réunion d'experts qui déciderait des principales activités et du programme de travail de ce réseau. Il faudrait aussi trouver les fonds nécessaires à la tenue de cette réunion et identifier, le cas échéant, une institution coordinatrice, dans la mesure où le MAP-PAP/RAC mentionné à l'Article X 1. (d) du Règlement intérieur de la CGPM n'est plus opérationnel.

18. À propos des réseaux TECAM, SELAM et EAM, on se souviendra que le Comité de l'aquaculture a invité le Secrétariat à établir un projet de mandat pour ces réseaux à soumettre au Comité à sa prochaine session.

19. Outre la liste des réunions du CSC, du Comité de l'aquaculture et de leurs organes subsidiaires mentionnés ci-dessus, il faudrait envisager de convoquer la vingt-troisième session de la CGPM.

MESURES SUGGÉRÉES À LA COMMISSION

20. La Commission est invitée à examiner les programmes de travail et les réunions connexes proposés, respectivement, par le Comité scientifique consultatif pour 2005 et par le Comité de l'aquaculture pour 2005 et 2006. Ce faisant, la CGPM pourrait examiner les incidences budgétaires de ces activités, notamment par rapport au budget autonome tel qu'approuvé pour 2005, et donner au Secrétariat des indications supplémentaires sur l'exécution du budget.

21. La Commission pourra souhaiter mettre à jour le « Cadre de référence pour le mandat du CSC pour la période 2005-2006 »

22. La Commission est invitée à prendre des décisions sur ces questions, notamment sur l'ordre de priorité des activités et l'identification de sources de financement complémentaire, selon les besoins.